

CYCL'@NET

Octobre 2021 // **N° 67**

PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DES 8 ET 9 OCTOBRE 2021

DU COMITÉ DIRECTEUR EN PRÉSENTIEL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand CS 80045 94207 lvry-sur-Seine Cedex

Tél.: 01 56 20 88 88



CYCL'@NET - N° 67

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

1 CLUB AVANTAGES

Certains partenaires du « Club avantages » ont refusé des remboursements suite à des annulations liées au contexte sanitaire ; non seulement des clubs ont été lésés mais cela donne une mauvaise image de la Fédération

Ternelia n'a pas répondu ni à notre demande d'entretien avec la direction, ni aux courriers recommandés. Le contrat liant la Fédération et cet organisme sera dénoncé et Ternélia ne sera plus membre du « Club avantages ».

Escapia a causé lui-aussi de lourds préjudices à certains clubs de la Fédération. Depuis Escapia a été placé en liquidation judiciaire mais il a le label Atout France. Plusieurs démarches sont en cours auprès de l'assureur d'Escapia. Une action judiciaire n'est pas exclue.

2 CONGÈS FÉDÉRAL DE NEVERS : CHOIX DES ATELIERS

Trois thématiques d'ateliers ont été retenues pour le congrès fédéral de Nevers. Ces ateliers seront organisés le samedi 4 décembre après-midi.

- Quelles pratiques et quels services au sein de notre Fédération pour attirer de nouveaux publics ?
- Comment nos structures s'emparent-elles de la pratique du vélo sous toutes ses formes à un moment où celui-ci connaît un engouement sans précédent ?
- Comment mobiliser de nouveaux bénévoles et valoriser leurs actions ?

3 CONCOURS PHOTOS

Pour l'année 2022, le thème du concours photo de la Fédération choisi est : « La nature en ville ».

En outre, comme tous les ans, chaque participant pourra concourir sur le thème : « Le cyclotourisme en action » dans les différentes catégories.

4 UN TIMBRE POUR LE CENTENAIRE DE LA FÉDÉRATION

Notre Fédération avait candidaté à l'émission d'un timbre pour marquer son centenaire, en 2023. Notre dossier a été retenu. Le programme philatélique national de 2023 comprendra donc la diffusion d'un timbre dédié au cyclotourisme. L'arrêté ministériel, qui fixe les émissions du programme philatélique retenues par la commission des programmes cet été, a officiellement été publié le 1 er octobre au « Journal officiel » de la République française.

5 DISPOSITIF PASS'SPORT

Il s'agit d'un dispositif de l'État pour aider à la reprise d'une activité sportive, pour les jeunes de 6 à 17 ans qui bénéficient, soit de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), soit de l'Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH), soit de l'Allocation pour adulte handicapé (entre 16 et 18 ans). Cela se concrétise par une aide de 50 euros qui vient financer tout ou partie de adhésion au sein d'une association sportive dite volontaire et inscrite dans le dispositif au travers du « Compte asso ».

Les familles éligibles ont reçu fin juillet un courrier d'information du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les familles peuvent utiliser le Pass'Sport auprès des clubs volontaires de la Fédération. À ce jour, seuls 19 clubs ont intégré le processus. Un courrier a été envoyé début septembre à tous les CoDep et CoReg ; il est disponible dans l'espace fédéral.

Il est important d'en faire bénéficier vos jeunes.



CYCL'@NET - N° 67

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

6 MANIFESTATIONS NATIONALES 2022

Le Comité directeur a labellisé deux nouvelles manifestations inscrites au calendrier national :

- Ascension en Gironde, « Vélo au cœur de l'Entre-deux-Mers », Sauveterre-de Guyenne, du 26 au 28 mai 2022.
- « Vélo en Creuse », à Guéret (23), les 4, 5 et 6 juin (week-end de Pentecôte).

Pour rappel aura lieu également la concentration « Pentecôte autour du Golfe » à Vannes (56).

7 CHALLENGE DE FRANCE

Pour le challenge de France 2020/2021, seul le challenge national sera pris en compte.

Pour le challenge de France 2022, le même barème que celui de l'année écoulée est conservé sans l'événement « Toutes à vélo».

8 « SAVOIR ROULER À VÉLO »

Le « Savoir rouler à vélo » est un axe majeur du « Plan vélo et mobilités actives ». La mesure consiste à favoriser le développement de ce dispositif pour une pratique plus sécurisée. À l'horizon 2022, la généralisation du programme devrait permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes.

- 1- Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo,
- 2 Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé,
- 3 Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique.

Notre Fédération est inscrite à ce programme. Or, à ce jour, trop peu de structures se sont impliquées dans cette action. Il en va de la crédibilité vis à vis de notre ministère de tutelle : des clubs participent à ce programme sans se faire connaître auprès de la plateforme dédiée : https://savoirrouleravelo.fr

Nous vous invitons ardemment à prendre contact avec le référent national pour mettre en place cette action dans les collectivités : Nicolas Dubois : n.dubois@ffvelo.fr 06 61 11 87 90.

9 CONCENTRATION FAMILIALE

La Fédération n'ayant reçu ce jour aucune candidature, lance un appel pour l'organisation de cette rencontre familiale autrefois dénommée « Les Chérubins », pour l'année 2022. Cette organisation peut être confiée à une famille de cyclotouristes licenciés avec l'appui d'un club local.

